

Législature 2021-2026

Séance du 28 mars 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°44

Mobilité en vieille-ville durant l'été 2023

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Le régime de mobilité pour cet été a été discuté au sein du Conseil communal, dans l'intention de continuer la mise à disposition d'un espace de mobilité douce à la Grand-Rue et de trouver une solution – transitoire ou à plus long terme – aux difficultés de report du trafic. La Commission d'aménagement du territoire a également été mise à contribution, et les conseillers la remercient de ses prises de position avisées.

Pour cet été, du 1^{er} juin au 31 août, il est prévu de fermer le haut de la Grand-Rue à la circulation motorisée, de manière permanente, à l'instar de ce qui a été réalisé en été 2022, et de fermer la rue de l'Hôtel de Ville non seulement le week-end, du vendredi soir au dimanche soir, mais aussi chaque soir de semaine à partir de 19h00. Cette solution sera accompagnée par la demande de mise en zone de rencontre qui, nous l'espérons, sera acceptée par les services cantonaux et permettra de réduire la vitesse dans les rues.

La fermeture journalière sera assurée par la Police communale, respectivement des agents de sécurité, afin d'éviter des accidents liés à l'inattention. En parallèle, le Secteur des infrastructures routières a planché sur la possibilité de fermer temporairement la rue de l'Hôtel de Ville au moyen des bornes automatiques installées. Renseignements pris auprès du Canton, d'autres communes et du fournisseur de la technologie, quelques adaptations sont nécessaires pour que le système fonctionne bien, notamment la pose d'une caméra, d'un feu de circulation et d'une alerte. Ces aménagements permettent d'éviter les accidents, mais ont un coût certain et nécessitent une mise à l'enquête avant réalisation. Nous sommes trop tard pour cet été.

Les réflexions ont essayé de tenir compte des diverses opinions exprimées par les groupes constitués aujourd'hui et qui se préoccupent de la mobilité, ainsi que des pétitions reçues à la Commune. Il est prévu que les habitants au bénéfice d'un parking privé puissent accéder à leur résidence, dans le même esprit que celui qui a prévalu en 2022. La solution décidée par le Conseil communal est prévue pour la période indiquée et pourra être reconduite, voire prolongée, dans un concept plus définitif.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions